

# Tarifs 2024-2025 1ère et Terminale ST2S



## Composition des tarifs :

- (1) Frais de candidature 14,00 € uniquement pour les élèves sur liste d'attente
  - (2) Frais d'inscription 24,00 € lorsque la candidature est acceptée, pour effectuer l'inscription. Uniquement pour les nouveaux élèves.
  - (3) Contribution des familles 752,00 € partie du fonctionnement et des investissements de l'Etablissement non prise en charge par l'Etat.
  - (4) Demi-pension 4 repas 1 059,00 € cantine (nourriture, salaires, matériel, énergie, locaux).
  - (5) Internat 3 877,00 € internat (9 repas + locaux, salaires, petit-déjeuners, étude).
- soit 149,425 par mois pour l'étude, la chambre et le petit déjeuner.

### TARIFS HORS COTISATIONS FACULTATIVES :

Association des parents d'élèves  
Association Sportive / Assurance scolaire

## Montant des règlements

| Au mois                      | arrhes à l'inscription | les paiements par chèque sont à effectuer le 1er de chaque mois (sauf septembre pour le 25) |          |          |          |          |          |          |          |          |          |
|------------------------------|------------------------|---|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|----------|
|                              |                        | septembre   | octobre  | novembre | décembre | janvier  | février  | mars     | avril    | mai      | juin     |
| externat (3)                 | 70,00 €                | 75,00 €   | 75,00 €  | 75,00 €  | 75,00 €  | 75,00 €  | 75,00 €  | 75,00 €  | 75,00 €  | 41,00 €  | 41,00 €  |
| demi-pension 4 repas (3)+(4) | 120,00 €               | 181,00 €  | 181,00 € | 181,00 € | 181,00 € | 181,00 € | 181,00 € | 181,00 € | 181,00 € | 122,00 € | 121,00 € |
| internat (3)+(5)             | 210,00 €               | 463,00 €  | 463,00 € | 463,00 € | 463,00 € | 463,00 € | 463,00 € | 463,00 € | 463,00 € | 358,00 € | 357,00 € |

Repas à l'unité : 7,98 €

Versements de 40, 60, ou 100 € au crédit de la carte de self, à l'accueil de l'établissement avant la prise des repas (solde non remboursable si le montant est inférieur au tarif d'un repas, lors du départ de l'établissement)

## Conditions spécifiques

- a- Les tarifs intègrent déjà les éventuelles absences des élèves pour stages. La présence de l'élève à l'internat pour les stages, fera l'objet d'un relevé de frais complémentaire
- b- Le statut est choisi à l'inscription pour toute l'année scolaire.
- c- Le changement de statut peut avoir lieu au 1er de chaque mois.  
La demande **motivée** doit être formulée par écrit à la Cheffe d'établissement avant le **15 du mois précédent**.
- d- Tout mois commencé est à régler en totalité.
- e- En cas de changement de régime en cours d'année, la différence au niveau des arrhes entre l'inscription et le nouveau régime choisi est non remboursable et reste acquise à l'établissement.
- f- Les arrhes sont déduites du dernier trimestre.
- g- Le versement des arrhes est définitif. Elles valent pour inscription et ne sont pas remboursables en cas de désistement ou démission.

## Notes :

- En cas de difficulté financière, n'hésitez pas à en faire part à la cheffe d'établissement.
- Si des retards de règlements devaient survenir, merci de contacter la comptabilité le plus tôt possible !